



association de  
planification fiscale  
et financière

*Programme préliminaire*

# COLLOQUE DONS PLANIFIÉS

**LE 16 FÉVRIER 2012 À MONTRÉAL**

HÔTEL DELTA MONTRÉAL CENTRE-VILLE / 777, RUE UNIVERSITÉ, MONTRÉAL

## **POUR QUI?**

Ce colloque vise à renseigner les professionnels de la fiscalité – notaires, avocats et comptables – et de la planification financière qui sont appelés à conseiller leurs clients sur ce sujet. Il s'adresse également aux personnes qui œuvrent dans le domaine de la bienfaisance : président de fondation, administrateur d'organisme de bienfaisance, etc.

## **POURQUOI?**

Ce colloque permettra aux participants de se familiariser avec l'incidence du don de bienfaisance dans la planification *ante* et *post mortem* d'une personne fortunée, avec les règles particulières du règlement d'une succession, avec le traitement des dons majeurs et planifiés ainsi qu'avec le rapport des baby-boomers relativement à l'argent.

Les participants mettront aussi à jour leurs connaissances à l'égard des positions administratives de l'Agence du revenu du Canada et de la jurisprudence.

Un panel des donateurs clôturera ce colloque.

**FORMATION ACCRÉDITÉE PAR LA PLUPART DES ORDRES PROFESSIONNELS.**

## JEUDI 16 FÉVRIER ■ AVANT-MIDI

### 9 h OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE



**Maurice Mongrain**, avocat  
Président-directeur général  
APFF

### 9 h 15 LES DONNÉS DE BIENFAISANCE DANS LA PLANIFICATION ANTE ET POST MORTEM D'UNE PERSONNE FORTUNÉE



Grâce aux cas pratiques présentés lors de la conférence, les participants verront comment amener leurs clients à bonifier leurs dons au moyen de la fiscalité et d'instruments financiers appropriés, sans appauvrir leur succession et leurs héritiers. Les questions de nature légale et fiscale seront examinées à la lumière des nouvelles règles en matière de dons de bienfaisance. Ces questions sont pertinentes et doivent être prises en compte dans la rédaction du testament et des instructions laissées aux liquidateurs de la succession.

**Anne-Marie Girard-Plouffe**, Adm.A., Pl. Fin., AVA, TEP, FCSI, conseillère en sécurité financière  
*Option Fortune, cabinet de services financiers*



**Martin Lord**, avocat, M. Fisc., TEP, associé, fiscalité  
*Robinson Sheppard Shapiro s.e.n.c.r.l. Avocats*

### 10 h TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LES RÈGLEMENTS DE SUCCESSIONS

Combien de temps prend un règlement de succession? Le liquidateur peut-il toujours vendre les biens sans l'autorisation des légataires? Qu'arrive-t-il quand le liquidateur ne fait pas l'inventaire? Y a-t-il de l'impôt à payer au décès? Quand peut-on payer les legs? Peut-on déshériter ses enfants et son conjoint? Qui peut avoir une copie du testament?

Sous la forme de questions/réponses, la conférence fera découvrir les grands principes des règlements de successions :

- forme du testament et liberté de tester;
- dispense de rapport (prêt et don);
- conséquences fiscales au décès;
- biens détenus à l'étranger;
- pouvoirs du liquidateur;
- dettes du défunt;
- inventaire;
- impact des droits matrimoniaux.



**Julie Loranger**, notaire, TEP  
*BCF s.e.n.c.r.l.*



**Pascale Villani**, notaire  
*BCF s.e.n.c.r.l.*

### 10 h 45 PAUSE SANTÉ

### 11 h LE DON MAJEUR ET PLANIFIÉ : UN APPORT INCONTOURNABLE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PHILANTHROPIE

À partir d'une analyse actualisée et approfondie du service de recherche de KCI sur les plus récentes tendances en philanthropie, la conférence vise à amorcer une réflexion avec les membres de l'ACPDP-APFF sur différentes stratégies reliées au développement de programmes de dons majeurs et planifiés. À l'heure où les donateurs considèrent de plus en plus leur contribution comme un investissement, le conférencier discutera des meilleures approches afin de s'adapter à la réalité des donateurs tout en maintenant le cap sur les besoins de l'organisme.



**Gil Desautels**, MBA, vice-président principal  
*KCI*

### 12 h DÉJEUNER

Conférencier d'honneur : À CONFIRMER

## JEUDI 16 FÉVRIER ■ APRÈS-MIDI

ANIMATRICE



**CHANTAL THOMAS, MBA**

Directrice générale du Bureau du développement  
et des relations avec les diplômés à l'Université de Montréal  
*Université de Montréal*

### 13 h 30 JURISPRUDENCE ET POSITIONS ADMINISTRATIVES RÉCENTES DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Syllabus à venir.



**Nicolas X. Cloutier**, avocat

Associé, fiscalité

*Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.*



**Olivier Fournier**, avocat

Associé, fiscalité

*Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.*

### 14 h 15 LE BABY-BOOMER QUÉBÉCOIS ET L'ARGENT, UNE RELATION EN VOIE DE DISPARITION?

Nés pour l'essentiel entre 1945 et 1960, les baby-boomers québécois avaient 20 ans au temps fort de la Révolution tranquille. À cet égard, ils ont développé un rapport à l'argent très différent de celui qu'avaient leurs parents.

Plusieurs de ces baby-boomers ont acquis quelque chose dont ne disposaient pas leurs parents : l'espérance d'une retraite relativement confortable. Plusieurs d'entre eux ont vu leurs épargnes fondre alors que pour tous, les rendements escomptés ne sont plus au rendez-vous. Devant ces changements, tout économiste serait consterné. Pourtant, phénomène naturel, au fur et à mesure qu'ils vieillissent, ces mêmes boomers se préoccupent aussi d'autres choses, notamment ce qu'ils laisseront comme trace après leur départ.

Dans sa présentation, le conférencier verra à réconcilier ce qui, en apparence, peut sembler contradictoire. Il fera valoir qu'une partie attendue de la solution pouvant résoudre ce paradoxe est actuellement détenue par des spécialistes en dons planifiés.



**Jacques Nantel**, M. Sc., D.B.A.

Secrétaire général

*HEC Montréal*

### 15 h PAUSE SANTÉ

### 15 h 15 PANEL DES DONATEURS

ANIMATRICE : **MARIE-CLAUDE MATTON**

Conseillère en développement, Faculté de musique – *Université de Montréal*

Panélistes :



**Sonia Gobeil**, avocate, M. Fisc., gestionnaire, responsable des projets

*Association canadienne d'études fiscales – Fondation de l'Ataxie Charlevoix-Saguenay*



**Jean Groleau**, avocat, associé

*Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l. – Fondation de l'Ataxie Charlevoix-Saguenay*



**Denise Angers**, Ph. D., professeure titulaire, département d'histoire

*Université de Montréal*



**Elizabeth Gomery**, vice-présidente, dons planifiés *Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants*

### 16 h 30 CLÔTURE

## Frais d'inscription

Les frais indiqués sur le formulaire d'inscription comprennent votre droit d'assister au colloque, le texte intégral des conférences (remis la journée même), le repas du midi ainsi que les pauses santé. Les non-membres peuvent bénéficier des frais d'inscription accordés aux membres en remplissant la partie « ADHÉSION » et avec le paiement complet (cotisation + inscription de membre). Une remise de 20 % est accordée pour chaque inscription d'un groupe de plus de cinq (5) personnes, si ces inscriptions sont reçues en un même lot au secrétariat de l'APFF accompagnées du paiement approprié.

## Remplacement et remboursement

Les remplacements peuvent se faire en tout temps pourvu que le secrétariat de l'APFF en soit avisé au préalable. Des frais sont applicables pour un non-membre remplaçant un membre. Aucun remboursement après le **9 février 2012**.

## Nous tenons à remercier sincèrement les membres du comité qui ont préparé ce Colloque

M<sup>me</sup> **Chantal THOMAS**  
MBA  
*Université de Montréal*

M<sup>me</sup> **Jocelyne M. GONTHIER**  
*Fondation HEC Montréal*

M<sup>me</sup> **Marie-Anne DESJARDINS**  
Présidente  
*Association canadienne des  
professionnels en dons planifiés*

M<sup>me</sup> **Diane Hamel**  
CGA, TEP  
Vice-présidente adjointe, Planification fiscale  
et successorale  
*Financière Manuvie*

M. **Alain LÉVESQUE**  
*Groupe DeVirmy Inc.*

M<sup>e</sup> **Maurice MONGRAIN**  
Avocat  
Président-directeur général  
*APFF*

### COLLOQUE DONS PLANIFIÉS

**16 FÉVRIER 2012 À MONTRÉAL**  
HÔTEL DELTA MONTRÉAL CENTRE-VILLE

FRAIS D'INSCRIPTION :	<b>MEMBRE :</b>	<b>490 \$ + TAXES</b>
	<b>NON-MEMBRE :</b>	<b>680 \$ + TAXES</b>
	<b>EMPLOYÉS DES FONDATIONS :</b>	<b>275 \$ + TAXES</b>

Une façon simple et rapide de vous inscrire.  
Visitez [www.apff.org](http://www.apff.org)



**Section colloques et symposiums**

### Adhésion

- Je profite de l'occasion pour devenir membre de l'APFF 355 \$ (TPS + TVQ) = **408,16 \$**
- Cotisation pour fonctionnaire fédéral 265 \$ (TPS) = **278,25 \$**
- Cotisation pour fonctionnaire provincial 265 \$ (sans taxes) = **265 \$**
- Cotisation pour étudiant ou professeur à plein temps 110 \$ (TPS + TVQ) = **126,47 \$**